



Elus par les Directeurs Immobiliers

DOSSIER DE CANDIDATURE GRANDS PRIX SIMI 2008

A retourner avant le 26 septembre 2008
SIMI – 17 rue d’Uzès – 75108 Paris cedex 02

CONTACT

Audrey BLANCHARD
Directrice Commerciale
Tél. : 01.40.13.50.17
E-mail : audrey.blanchard@groupemoniteur.fr

Véronique LEROI
Assistante Commerciale
Tél : 01.40.13.50.24
E-mail : veronique.leroi@groupemoniteur.fr

Les Grands Prix SIMI 2008 sont parrainés par





FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 26/09/08
SIMI – 17 rue d'Uzès
75108 PARIS cedex 02
Tél. : 01.40.13.50.24
Fax : 01.40.13.51.82

Société : N° de stand :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nom et prénom de l'interlocuteur :

Fonction :

Tél. : Tél. portable :

E-mail :

Définition de l'Immeuble

Nom de l'Immeuble :

Adresse :

Immeuble neuf Immeuble rénové Immeuble mixte Immobilier logistique (Cocher la case correspondante)

Date de livraison :

Crédit photographique – Droits d'auteurs :

Je soussigné certifie avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la publication du dossier présenté, ainsi que les droits de cession des photos pour parution dans les différents médias couvrant les Grands Prix SIMI 2008. Et atteste avoir pris connaissance et accepte, sans restriction ni réserve, le règlement ci-après ainsi que les décisions prises par le jury.

- Je suis exposant au SIMI : L'inscription est gratuite
- Je ne suis pas exposant au SIMI, je joins **un chèque de 705,64 € TTC** (dont TVA à 19,60%) à l'ordre de SIMI, en règlement des frais de dossier.

**ATTENTION : Les candidatures devront être adressées au plus tard le 26 septembre 2008 à SIMI
Tout dossier incomplet sera refusé.**

Société :

Date :

Cachet et signature



REGLEMENT GENERAL

Article 1 – Société organisatrice

GROUPE MONITEUR, S.A.S au capital de 333.900 euros, dont le siège est à Paris (75002), 17 rue d'Uzès, organisatrice du Salon SIMI agissant poursuivies et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège, organise le concours intitulé « Les Grands Prix SIMI ».

Article 2 – Le concours

Ce concours a pour vocation de récompenser des immeubles de bureaux et logistique. Ce concours est ouvert à tout le marché de l'immobilier d'entreprise en France, et aux sociétés exposantes ou non au Salon SIMI 2008.

Liste des prix

Catégorie Immeuble neuf

Ce prix récompense un immeuble neuf de bureaux de plus de 5 000 m², situé en France, livré entre le 28 novembre 2007 et le 2 décembre 2008.

Catégorie Immeuble rénové

Ce prix récompense un immeuble rénové de bureaux de plus de 5 000 m², situé en France, livré entre le 28 novembre 2007 et le 2 décembre 2008.

Catégorie Immeuble mixte

Ce prix récompense un immeuble mixte, neuf ou rénové, de plus de 5 000 m², situé en France, livré entre le 28 novembre 2007 et le 2 décembre 2008, avec un taux de bureaux supérieur ou égal à 25 %.

Catégorie Immeuble logistique

Ce prix récompense un immeuble neuf, de plus de 18 000 m², situé en France, livré et exploitable entre le 28 novembre 2007 et le 2 décembre 2008.

Le Grand Prix SIMI 2008 dans la catégorie « Immeuble logistique » est réalisé en collaboration avec



Comment participer ?

Les participants devront envoyer leur dossier au plus tard le 26 septembre 2008, par mail à l'adresse suivante : audrey.blanchard@groupemoniteur.fr. Chaque dossier de candidature, sous format électronique (CD, clés USB), devra comporter un minimum de 5 pages et un maximum de 20 pages.

Le dossier devra comporter :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Une présentation succincte de l'immeuble de 3500 caractères maximum (espaces compris)
Ce résumé pourra faire l'objet d'une publication en cas de sélection
- Un dossier de présentation dactylographié (format PowerPoint, max. 20 pages) à présenter au format A4, par e-mail, selon le sommaire suivant :
 - * Présentation de l'immeuble
 - * Une sélection de photos présentant l'intérieur et l'extérieur de l'immeuble, légendées (maximum 10)
 - * Descriptif :

Pour les immeubles de bureaux, le dossier sera structuré de sorte d'apporter les réponses sur les points suivants :

- l'efficacité / fonctionnalité : capacité d'accueil, qualité de circulation, archives, rapport SUN/SUBL... (3 à 4 pages)
- le confort / santé : espace de travail, éclairage naturel des surfaces, parties communes, flexibilité des étages, facilités d'accès, espace détente, services, restauration, parking... (3 à 4 pages)
- la technologie et la technique : équipements techniques, système de sécurité, régulation thermique, groupe électrogène, système anti-incendie, circulation verticale, secours, ... (3 à 4 pages)
- la démarche de développement durable : (3 à 4 pages)
 - * Critères HQE : Gestion de l'énergie, Gestion de l'eau, Gestion des déchets d'activités, Qualité sanitaire des espaces, de l'eau, de l'air, Pérennité des performances environnementales
 - * Respect de l'environnement
 - * Citoyenneté
- l'architecture : Intégration de l'immeuble dans le paysage urbain, Architecture extérieure de l'immeuble, Aménagement de l'espace de travail (3 à 4 pages)
- les données chiffrées, de manière structurée dans un tableau récapitulatif :
 - Coût d'exploitation
 - Coût énergétique par m² et par an – prévision du kwh
 - Coût de maintenance
 - Rendement par poste au m² utile locatif
 - Surface Utile/Surface Louée
 - Surface utile locative nette de l'immeuble / SHON locative
 - Montant en € et détail des charges (préciser celles que l'on veut !) par m² et par an
 - Nombre de parking pour 50m² de SUBL

Critères spécifiques selon la catégorie de l'immeuble

- Immeuble neuf : préciser les démarches réalisées pour établir un diagnostic sur l'état et la réhabilitation des sols,
- Immeuble rénové : valeur ajoutée de la transformation ; prise en compte du cahier des charges initial ; description de l'état initial et de l'état final ; respect du planning

Pour l'immeuble logistique, le dossier apportera des réponses sur les points suivants :

- L'aménagement du territoire : 2 pages
 - maîtrise des flux de transport et marchandise, pollutions et nuisances routières
 - l'intégration de l'immeuble dans son environnement (paysages, espaces verts, biodiversité...)
 - sécurité
- L'emplacement du site / choix de la localisation : 2 pages
 - choix du mode de transport marchandise : fer, eau, route
 - bassin d'emploi

- accessibilité du site : dessertes transports en commun - proximité et horaires compatibles-, services (restauration...)
- Contraintes réglementaires : rubriques ICPE (3 à 4 pages)
Gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités ; Qualité sanitaire des espaces, de l'eau, de l'air ; Pérennité des performances environnementales
- Fonctionnalité du bâtiment : (3 à 4 pages)
 - gestion des flux internes et externes (personnel, marchandises, parking VL / PL, secours)
 - portes de quai
 - local contenants
 - capacité de stockage
 - régulation thermique
 - systèmes de sécurité, de sûreté, et anti-incendie
 - répartition des surfaces de travail, positionnement des bureaux, ...
 - espaces de travail et de détente, locaux sociaux, qualité des ambiances intérieures, bruits, diminution de la pénibilité...
- Sécurité des personnes et des marchandises (2 pages)
- Flexibilité et évolutivité du bâtiment (2 pages)
- Esthétique du bâtiment et de son environnement (2 pages) : qualité des espaces extérieurs, qualité architecturale des bâtiments...
- Coûts d'exploitation, de manière structurée dans un tableau récapitulatif :
 - Montant en € et détail des charges par m² et par an
 - Coût énergétique par m² et par an
 - Coût de maintenance
 - Capacité de stockage

D. Les photographies devront être présentées sur Cd-rom au format TIFF ou JPEG, résolution 300 dpi minimum.

Seuls les dossiers complets remplissant les conditions énoncées ci-dessus pourront être examinés par le jury. Chaque société ne peut présenter qu'un dossier dans chaque catégorie de prix.

La participation est gratuite pour les exposants du SIMI. Pour une société non-exposante, les frais s'élèvent à 590 € HT par dossier.

NOTA BENE :

- * Le candidat est tenu d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la publication de son dossier et d'obtenir les droits de cession des photos pour parution dans les différents médias couvrant les Grands Prix SIMI 2008.
- * Tout dossier incomplet, illisible et/ou envoyé après la date limite ne sera pas retenu.

Conseils de rédaction

1. le dossier devra respecter les rubriques indiquées
2. le jury sera sensible au caractère clair, complet et concis de la référence, mais aussi aux éléments mis en avant pour en étayer les points forts,
3. le dossier doit pouvoir se suffire à lui-même.

Article 3 – Sélection

Présidé pour le collège « bureaux » par Frank Privé, Directeur Immobilier de l'Oréal et pour le collège « logistique » par Sophie Montel-Gallon, Directeur administratif d'Elis, le jury est composé de Directeurs

Immobiliers et Logistiques de Grandes Entreprises Françaises :

- Pierre Albac (ALSTOM, Directeur Immobilier) – collège bureaux
- Philippe Amiotte (GROUPE DANONE, Directeur Moyens Généraux et Immobilier) – collège bureaux & logistique
- Inès Azria (TOTAL, Chef du Département Immobilier) – collège bureaux
- Michel Beck (BNP PARIBAS, Responsable de la Gestion du Patrimoine Immobilier) – collège bureaux
- Paul Blin (EADS, Directeur Immobilier) – collège bureaux
- Jean-Louis Bonnet (PSA Peugeot Citroën, Directeur Immobilier) – collège bureaux
- Pierre Brun (EDF, Directeur Immobilier) – collège bureaux & logistique
- Henri Chambre (PLASTIC OMNIUM, Directeur Immobilier) - collège logistique
- Stephan Collot (DHL, Directeur Immobilier) - collège logistique
- Eric Costa (GROUPE GALERIES LAFAYETTE, Directeur Immobilier) – collège bureaux & logistique
- Jean de La Roche Aymon (CASTORAMA, Directeur Etudes Logistiques & gestion des actifs) - collège logistique
- Michel Grossi (HSBC, Directeur de l'Immobilier d'Exploitation) – collège bureaux
- Hervé Joseph (NATEXIS BANQUES POPULAIRES, Directeur Immobilier) – collège bureaux
- Murielle Lagrave (BRED BANQUES POPULAIRES, Resp. Gestion & Dvpt immobilier) – collège bureaux
- Bernard Loubière (GAZ DE FRANCE, Délégué Immobilier) – collège bureaux
- Flora Megret (GEFCO, Directeur Immobilier) – collège logistique
- Philippe Robin (FRANCE TELECOM, Directeur Immobilier) – collège bureaux
- Francis Rubio (MICHELIN, Directeur Logistique) - collège logistique
- Alain Schnapper (POMONA, Directeur Technique et Logistique) - collège logistique
- Patrick Tible (SAINT-GOBAIN, Directeur Immobilier) – collège bureaux & logistique

Pour déterminer les nominés et lauréats, le jury fondera sa décision sur les différents critères cités ci-dessus.

Réunion et vote du jury

Chaque dossier sera examiné par un jury qualifié qui effectuera une sélection des dossiers.

Le jury se réunira le 10 octobre 2008 et examinera l'ensemble des dossiers parvenus au plus tard le 26 septembre 2008.

Le jury sélectionnera 2 nominés dans chaque catégorie de prix. Il se réserve toutefois la possibilité de ne pas délivrer de prix dans l'une ou l'autre des catégories s'il l'estime nécessaire. Les décisions du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à se justifier de ses choix.

Les résultats seront communiqués aux nominés par téléphone. La liste des nominés sera mise en ligne sur le site Internet du salon SIMI.

Le Jury visitera les immeubles nominés, entre le 15 octobre et le 15 novembre 2008. La visite des immeubles nominés franciliens se tiendra le mercredi 22 octobre 2008. Celle des immeubles en région sera communiquée le 10 octobre.

Le jeudi 27 novembre, de 9h00 à 13h00, le Jury auditionne les nominés. Chacun dispose d'exactement 20 minutes pour convaincre.

Mercredi 3 au Vendredi 5 décembre 2008 – Palais des Congrès de Paris

Les noms des lauréats seront rendus publics à l'occasion de la remise des Grands Prix SIMI le jeudi 4 décembre dans le cadre du Salon SIMI 2008.

Nomination

Les nominés et lauréats bénéficieront d'une visibilité accrue avant, pendant et après le Salon :

- * Estampille « nominés Grands Prix SIMI 2008 » à l'emplacement de votre stand (si exposant).
- * Présentation des immeubles dans le SIMI Magazine
- * Remise d'un Trophée lors de la cérémonie des Grands Prix SIMI.

Article 4 – Clause de confidentialité

Le Groupe Moniteur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par l'exposant et expressément signalée comme telle par ce dernier à Groupe Moniteur, concernant la démarche présentée, avant l'ouverture du Salon SIMI 2008.

Article 5

5.1 Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères énoncés à l'article 2 ci avant, ne sera pas pris en considération pour l'attribution des Prix.

5.2 La société organisatrice se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler son concours.

5.3 Les sociétés nominées et lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, la société organisatrice à utiliser, à des fins promotionnelles ou publicitaires, leur nom, celui l'immeuble présenté, de même que toutes images s'y rapportant, sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation

à l'égard de l'organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours de tiers à cet égard.

5.4 Les informations contenues sur le questionnaire de participation sont destinées à la société organisatrice. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants pourront exercer leur droit d'accès et de rectification au regard des informations les concernant auprès de Groupe Moniteur, 17 rue d'Uzès – 75002 Paris.

5.5 La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

5.6 La participation aux présents Grands Prix implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Article 6 - Litiges

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation ou obligation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

Fait à Paris le 7 mai 2008

Renseignements :

Salon SIMI – Grands Prix SIMI 2008

17 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Tél : 01 40 13 50 24 – Fax : 01 40 13 51 82

e-mail : audrey.blanchard@groupemoniteur.fr